

Traduction du STTP

Ville de Temiskaming Shores
Réunion régulière du Conseil
le 1^{er} avril 2014
Résolution

Tri du courrier et service de livraison à domicile au Canada

Résolution n° 2014-187

Proposée par : Conseiller Jelly

Appuyée par : Conseiller McArthur

ATTENDU QUE les municipalités du Canada ont un intérêt financier direct à l'égard de la sécurité et de la stabilité du service postal du pays, qui leur fournit un moyen sûr de communiquer avec leurs contribuables et la certitude de pouvoir obtenir à temps le paiement des impôts et des autres frais;

ATTENDU QUE Postes Canada, une société d'État qui a toujours été rentable, a annoncé diverses réductions de service, dont l'élimination de la livraison du courrier à domicile dans l'ensemble du pays et le remplacement du tri du courrier à l'échelle locale par le tri en nombre à Toronto;

ATTENDU QUE le changement annoncé par Postes Canada transférera aux municipalités des coûts et des obligations, notamment en ce qui concerne la propriété et les emprises municipales, les travaux d'infrastructure, comme le revêtement et l'éclairage, les détritus, le déneigement et le déglaçage, ainsi que le vol et le vandalisme;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville Temiskaming Shores demande à la ministre responsable de Postes Canada d'exiger du gouvernement du Canada qu'il annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et qu'il envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE, si le gouvernement refuse d'annuler les changements annoncés, la ministre responsable de Postes Canada réponde de façon officielle aux préoccupations de la Ville énoncées dans la présente résolution.

Motion adoptée.

Copie certifiée conforme
Ville de Temiskaming Shores

David. B. Treen, CET
Greffier municipal

/scfp 1979